

Le SOS lancé par Ani, l'épouse du « Coluche arménien », pour faire libérer son mari

SOS – Voilà deux ans exactement que Vardan Petrosyan, citoyen français surnommé le « Coluche arménien », est en prison. Selon ses proches, il est victime de fausses accusations visant à faire taire cet artiste dérangeant pour un gouvernement de l'ex-Union soviétique. Ani, son épouse, se confie à « metronews ».



« Mon mari est un prisonnier politique ». Cette accusation, Ani Hamel la répète à l'envi. Et elle ne connaîtra de répit qu'une fois que Vardan Petrosyan, humoriste franco-arménien, sera rendu à sa liberté. Car son époux, surnommé le « Coluche arménien », est la victime d'un procès qu'elle juge « *kafkaiën* ». Dans l'indifférence générale, la justice arménienne l'a condamné en janvier 2015 à

cinq ans de réclusion pour « *homicide volontaire* », à la suite d'un accident de la route dont il assure ne pas être responsable.

Le 20 octobre 2013, deux voitures se percutent sur une voie express en Arménie. Dans l'une d'elles, deux personnes meurent sur le coup. Vardan, au volant, s'en sort grièvement blessé. En face, quatre des six passagers décèdent. Le bilan humain est dramatique et pour l'artiste, à l'humour caustique et à la critique facile envers le gouvernement en place, c'est le début d'un tourbillon judiciaire infernal. Après quinze jours de soins intensifs, il est transféré en détention préventive sur un brancard, à peine conscient. Il a le foie exposé, le thorax déplacé,



le cœur écrasé. Et clame son innocence de toutes ses forces. Dans sa version des faits, il a percuté une voiture qui effectuait une marche arrière sur l'autoroute. Mais la police judiciaire ne veut rien entendre.

« L'Arménie n'a rien d'une démocratie »

« L'enquête a été bâclée, les faits déformés », assène Ani qui, de passage à Paris, s'est confiée à *metronews*. *« La scène de l'accident a été modifiée dès le début par les policiers et à aucun moment les croquis des experts n'ont été pris en compte par les jurés. Le procès s'est révélé être une parodie totale. »* Une instruction des plus curieuses qui, selon elle, s'explique facilement : *« Cet accident est une aubaine pour*

le gouvernement qui a enfin pu réduire Vardan au silence. Voilà deux ans qu'il ne parle plus. Ils essaient de le briser. »

Depuis plusieurs années déjà, l'humoriste est en effet *persona non grata* à la télévision nationale, malgré sa large popularité auprès du public. Si l'on en croit un rapport de la commission aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe paru en 2011, l'Arménie, ancienne république socialiste soviétique, a d'ailleurs des progrès à faire en matière de liberté d'expression. Suite à une manifestation d'opposition en 2008, une dizaine de personnes étaient ainsi décédées sans qu'aucune explication officielle ne soit donnée. Désabusée, Ani conclut : « *Je crois que les 70 années de régime soviétique ont laissé des traces profondes en Arménie qui n'a, en fait, rien d'une démocratie.* »

Une grâce possible ?

Également contactée, l'avocate française de Vardan Petrosyan, **Marie Dosé**, confirme : « *Ce procès, c'était un spectacle judiciaire, un feuilleton qui se tenait à la cour tous les vendredis après-midi. Par exemple, les analyses ont démontré que mon client n'était pas sous emprise de l'alcool au moment de l'accident. Cet argument ne figurait donc pas au rang des accusations. Et bien, il a quand même fallu en débattre pendant six à sept semaines ! C'était tout simplement cauchemardesque.* » Et l'avocate d'avancer sa propre justification d'une telle mise en scène : « *Il s'agissait peut-être de démontrer que même les artistes, en Arménie, sont tenus d'une main de fer.* »

Aujourd'hui, après deux ans passés en détention préventive dans un établissement réservé aux détenus particulièrement surveillés, Vardan Petrosyan profite d'un régime de semi-liberté. Concrètement, il peut aller travailler dans une boîte de production pendant la journée et doit passer ses nuits et ses week-ends derrière les barreaux. Pour ses proches, c'est loin d'être satisfaisant. « *Nous avons essayé d'impliquer le ministère français des Affaires étrangères dans ce dossier, afin de négocier une grâce. Ils nous ont répondu qu'ils ne pouvaient s'immiscer dans une instruction judiciaire en cours dans un autre pays souverain. Mais maintenant que le verdict a été rendu, qu'est-ce qui les empêche de réagir ?* », s'indigne l'avocate. Contacté à plusieurs reprises, le Quai d'Orsay n'a pas encore donné suite à nos sollicitations.